

**AVIS DE RECRUTEMENT
D'ADJOINT·E TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
PAR LA VOIE CONTRACTUELLE
OUVERT AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

**SESSION 2024
BAP J- Adjoint·e en gestion administrative**

Arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

- Établissement recruteur :** Université Bretagne Sud
- Nombre de postes à pourvoir :** 1
- Conditions de candidature :** Remplir les conditions générales fixées par la loi portant droits et obligations des fonctionnaires (loi 83-634 du 13 juillet 1983)
Pas de condition de diplôme
Appartenir à l'une des catégories de la liste des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)
Présenter un handicap compatible avec l'emploi postulé
- Modalités de recrutement :** Examen des dossiers de candidature par une commission de sélection puis audition par la même commission des candidat·e·s sélectionné·e·s
- Contenu du dossier :** Un dossier de candidature accompagné des pièces justificatives
Un curriculum vitae détaillé relatif aux formations suivies et aux expériences professionnelles acquises
Une lettre de candidature à l'emploi
- Date limite d'envoi des dossiers de candidature :** **Mardi 30 avril 2024 (cachet de la poste faisant foi)**
- Ils doivent être adressés à :** Université Bretagne Sud
Direction des Ressources Humaines
Pôle de gestion des personnels BIATSS - concours
27, rue Armand Guillemot
CS 7030
56321 Lorient Cedex

Tout dossier de candidature parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date limite de dépôt ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet sera refusé (veiller à l'apposition du cachet lors du dépôt).

Les candidat·e·s sélectionné·e·s seront convoqué·e·s courant juin par mail.
La date des auditions sera fixée ultérieurement.

Un certificat médical établi par un médecin agréé sera exigé avant la signature du contrat. Le contrat est passé pour une période d'un an. La titularisation est prononcée si la personne recrutée a fait la preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :
Laurence PERENNES
Ludivine MERLIER
Pôle recrutement / Pôle de gestion des personnels BIATSS
02.97.87.66.42 – 02.97.87.66.23
drh.concours@listes.univ-ubs.fr

